SITES INTERNET RECOMMANDÉS

MUNICIPALITÉ DE STE-THÈCLE
http://www.ste-thecle.qc.ca/

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
http://www.mddep.gouv.qc.ca/

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BASTISCAN
http://www.sambba.qc.ca/

REGROUPEMENT DES ASSIOCIATIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES LACS
http://www.rappel.qc.ca/

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC
http://www.fihoq.qc.ca/

TROUSSE DES LACS (BLEU LAURENTIDE)
http://www.troussedeslacs.org/

ASSOCIATION QUÉBECOISE DES PRODUCTEURS EN PÉPINIÈRE
http://www.aqpp.org/fr/

BUREAU DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE (TRANSPORT CANADA)
http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm

PERSONNE RESSOURCE:

ÉRIC PICHÉ,

Inspecteur en bâtiment et environnement

418-289-2070

LES ALGUES BLEUES

Les algues bleu-vert (cyanobactéries) sont des micro-organismes aquatiques qui sont généralement présentes dans tous les plans d'eau du Québec. Elles se multiplient principalement en été, dans des eaux riches en matières nutritives, notamment le phosphore. Lorsqu'elles sont très abondantes, elles forment des « fleurs d'eau » (bloom), ou même de l'écume, visible sur une partie ou sur l'ensemble d'un plan d'eau. L'eau peut prendre une apparence de peinture verte ou d'une soupe au brocoli ou aux pois.

Certaines algues bleu-vert sécrètent des toxines qui peuvent provoquer des effets, le plus souvent mineurs, sur la santé. Ainsi, un contact direct et prolongé avec une fleur d'eau d'algues bleu-vert lors d'activités aquatiques ou nautiques peut entraîner une irritation de la peau, du nez, de la gorge ou des yeux. Le fait d'avaler de l'eau contenant des algues bleu-vert peut être également la cause de symptômes mineurs qui sont généralement d'ordre gastro-intestinal (diarrhée, nausée, vomissement). L'ingestion d'une quantité importante de toxines peut quant à elle entraîner des effets plus graves au niveau du foie et du système nerveux.

Pour toutes apparitions, communiquer avec :
Le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parc au 1 866 694-5454
Au bureau Municipal au 418-289-2070

LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

SOYEZ RESPONSABLE!

Comportements à adopter:

- Moteurs à combustion 4 temps qui sont moins bruyants et moins polluants pour l'environnement.
- Vitesse réduite : diminue le bruit et le risque d'accident.
- Disponibilité de gilet de sauvetage.
- Conduite sans facultées affaiblies par l'alcool ou la drogues.
- Vitesse réduite dans les premiers 50 metres de la rive.
- Départ vers le large, afin d'éviter les facteurs d'érosion.
- Conduite prudente.
- Respect des zones sensibles comme les aires de nidifica-

La municipalité de Sainte-Thècle encourage les bonnes pratiques nautiques en implantant un système de vignette obligatoire pour naviguer sur les lacs de son territoire.

Elle valorise également la cohabitation des embarcations moteur et à propulsion humaine sur les plans d'eau. Des kayaks sont disponibles en période estivale au parc St-Jean-Optimiste pour découvrir les merveilles du lac Croche.

LA PROTECTION DE NOS LACS, UN HÉRITAGE QUI NOUS TIENT À

EN COLLABORATION

COMITÉ DE PROTECTION DES LACS DE STE-THÈCLE

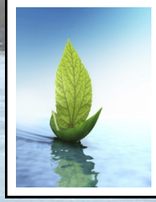

ET

Municipalité
Passe en semant le bien
Sainte-Thècle

PRINTEMPS

2012

La rive

Qu'est-ce qu'une rive?

C'est une bande de protection riveraine définie comme suit:

Sur une bande de 10 m (33 pi 10 po) à partir de la ligne des hautes eaux vers le terrain lorsque la pente du talus est inférieure à 30% ou lorsque le talus à moins de 5 m (16 pi) de hauteur et une pente supérieure à 30%;

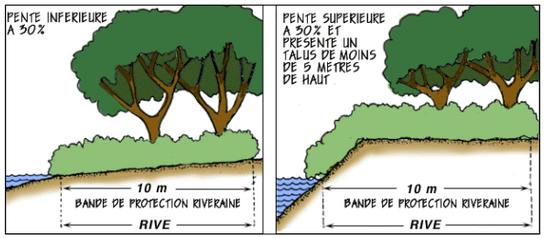

Ou

Une bande de 15 m (50 pi) dans les autres cas, c'est-à-dire lorsque la pente est continue et supérieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de 5 m (16 pi) de hauteur.

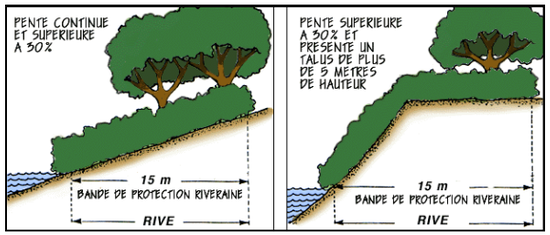

Il est permis, par <u>autorisation municipale</u> dans la bande de 10 ou 15 mètres, d'effectuer certains ouvrages ou aménagements tels que :

*La coupe nécessaire à l'aménagement d'une ouverture de 5 m de largeur donnant accès au plan d'eau, lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%;

*L'élagage et l'émondage nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre de 5 m de largeur, lorsque la pente de la rive est supérieure à 30%, ainsi qu'à l'aménagement d'un sentier ou d'un escalier qui donne accès au plan d'eau;

*Aux fins de rétablir un couvert végétal permanent et durable, les semis et la plantation d'espèces végétales, d'arbres ou d'arbustes et les travaux nécessaires à ces fins;

*La construction d'un quai flottant ou sur pilotis de moins de 20mètres.

Pour renaturaliser votre rive, comment faire ?
Quelles plantes utiliser? Aller sur :

http://www.rappel.qc.ca/vie-riveraine/pratiques-riveraines.html

Rôles de la bande riveraine

- Elle agit comme barrière filtrante contre l'écoulement de sédiments, de fertilisants et de pesticides vers les plans d'eau;

- Elle assure une protection contre l'érosion et la dégradation des rives et des talus;

- Elle permet de garder l'eau fraîche des lacs par l'ombrage des arbres
- Elle permet de stabiliser les berges;

Le Comité de protection des lacs de Ste-Thècle

Favorise les pratiques suivantes dans la rive :

*La renaturalisation des rives ou la préservation des milieux naturels;
*Interdire l'emploi d'engrains chimiques, de compost ou de fumier;
*Interdiction de la tonte de gazon dans la rive;
*L'utilisation de produits, de détergents et de savons sans phosphate;
*Réduire la vitesse des bateaux à moteur sur le bord des berges;
*Effectuer la mise à l'eau des embarcations aux endroits publics aménagés à cette fin;
*S'assurer de la conformité et du bon fonctionnement des installations septiques.

LES SAVONS SANS PHOSPHATES

Les phosphates sont des composés qui contiennent du phosphore, lequel joue un rôle prédominant dans le viellissement prématuré des lacs et les risques d'éclosion des cyanobactéries. Le phosphore est naturellement présent dans les lacs, tout comme d'ailleurs les cyanobactéries.

Une trop grande quantité de phosphore dans l'eau, combinée à une température de l'eau relativement élevée et un manque d'oxygène dans les couches d'eau profondes, peuvent permettent l'apparition de cyanobactéries à la surface.

<u>Détergents à lessive sans phosphate:</u> Tide (tous les produits), Sunlight, Purex, Gain Original, Yvory Neige, Artic Power, Cheer, Old Duch, Bio-Vert, Attitude, Sélection, Total, La Parisienne, Arm Harmer (Oxy Clean), Arm Hammer (Essentiel).
<u>Assouplisseur:</u> La Parisienne, Yvory Neige, Purex, Tide, Gain Original.
<u>Lave-vaiselle:</u> Cascade(tous), Finish (tous), Sélection, Attitude, Bio-vert, Kirkland gel liquide, Parisienne. <u>Liquide à vaiselle:</u> Palmolive, Sunlight, Sélection, Bio-Vert.
Produits nettoyants: Mr Net, Eco Respect, La Parisienne, Sélection,
Le meilleur moyen pour prendre le bon produit, lisez l'étiquette!!!!!

LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le traitement des eaux usées d'une résidence isolée débute par un traitement primaire soit par le passage dans la fosse septique. Cette fosse est divisée en 2 parties (2/3, 1/3). Les solides se déposent au fond alors que les gras et les savons monteront vers la surface de la première section pour former l'écume. Les eaux se retrouvent au centre des ces 2 couches et traversent dans la 2e section par les ouvertures de la paroi séparatrice pour poursuivre la décantation. Les camions vidangeurs utilisent maintenant un système de pompage permettant de retourner à la fosse des eaux clarifiées. Cela permet qe la décantation puisse se faire dès la mise en service et en évitant que l'écume se retrouve dans la 2e section de la fosse. Les eaux clarifiées se dirigent donc vers l'élément épurateur après un séjour dans la fosse septique d'environ 24 heures. Une surconsommation d'eau diminuera le temps de passage dans la fosse et surchargera ainsi le travail d'épuration du champ d'épuration par exemple.

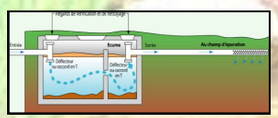

Le second traitement des eaux usées s'effectue donc par un élément épurateur (champ d'épuration et puits absorbant) ou un traitement secondaire avancé (Écoflo, Bionest, Enviro-septic, etc). Le choix de l'élément épurateur varie en fonction des caractéristiques du site. Les eaux clarifiées se purifient dans le 2e traitement par la diminution des coliformes et l'infiltration au sol. Les systèmes de traitement secondaire avancé doivent être suivis annuellement par le fabricant mais permettent une diminution nettement plus grande des phosphates que les systèmes conventionnels.

Respectez la capacité de votre installation	

En réduisant la consommation d'eau et en lui accordant des temps d'arrêt pour permettre l'oxygénation.

En effet les bactéries qui épurent les eaux ont besoin d'oxygène pour travailler efficacement.

Échelonnez votre consommation tout au long de la journée et de la semaine. Évitez le gaspillage de l'eau :
Réparez les fuites d'eau.

Prenez une douche à la place d'un bain.

Ménager l'eau lors du lavage des dents et des aliments.

Installez des dispositifs pour économiser l'eau.

La Municipalité gère la vidange des fosses tous les 2 ans pour les résidences permanentes et tous les 4 ans pour les résidences saisonnières.

Ne bloquez pas l'aération de l'élément épurateur avec de l'asphalte ou dalles de béton, Ne jamais circuler, installer terrain de jeu, planter arbres ou arbustes sur l'élément épurateur.
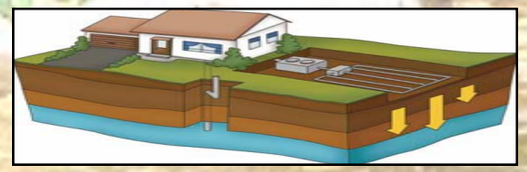
Construisez un bouclier végétal dans la bande riveraine. Les plantes absorberont une partie des nutriments.